



À l'attention des fédérations nationales de football
et des confédérations

Circulaire n°18

134^e assemblée générale annuelle de l'International Football Association Board (IFAB) – Décisions

Zurich, le 7 avril 2020
SEC/2020-C347/bru

The International Football Association Board

Münstergasse 9, 8001 Zürich, Switzerland

T: +41 (0)44 245 1886

theifab.com

Madame, Monsieur,

La 134^e assemblée générale annuelle de l'International Football Association Board (IFAB) s'est déroulée le 29 février 2020 à Belfast (Irlande du Nord) sous la direction de David Martin, président de la Fédération Nord-Irlandaise de Football. Cette circulaire vise à présenter les principales décisions prises et discussions menées lors de la séance. Le procès-verbal de celle-ci sera publié ultérieurement sur www.theifab.com.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre des changements dans les meilleurs délais ainsi que de faciliter la traduction des Lois du Jeu, tous les amendements apportés à la nouvelle édition de ces dernières sont disponibles dans l'annexe intitulée *Lois du Jeu 2020/21 - Changements et clarifications*, également disponible sur <http://www.theifab.com/document/for-football-bodies>.

Téléchargeables en allemand, anglais, espagnol et français, les Lois du Jeu 2020/21 seront mises à disposition sur notre site Internet peu avant la distribution des versions imprimées en mai/juin.

Comme à l'accoutumée, cinq exemplaires seront envoyés à votre fédération/confédération, ainsi qu'un exemplaire pour chacun(e) des arbitres et arbitres assistant(e)s FIFA des fédérations.

Les précommandes de copies supplémentaires des Lois du Jeu 2020/21 peuvent être effectuées sur notre boutique en ligne à l'adresse <http://theifab.com/shop> à compter du 7 avril 2020. Afin d'assurer l'impression d'un nombre suffisant d'exemplaires au tarif raisonnable de CHF 3 / pièce, nous vous prions de bien vouloir passer votre commande d'ici au 24 avril 2020. Une fois cette dernière confirmée, vous recevrez une facture contenant les instructions nécessaires au paiement. Veuillez noter que les commandes déposées après expiration du délai indiqué peuvent entraîner des frais de production plus importants et le prix unitaire pourrait ainsi être plus élevé.

1. Lois du Jeu 2019/20

Les membres se sont réjouis de voir que les changements apportés aux Lois du Jeu pour 2019/20 ont eu un impact positif sur le football à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les coups de pied de but, la procédure de remplacement, le recours aux cartons jaunes et rouges à l'encontre des officiels d'équipe et l'interdiction pour l'équipe qui attaque de placer des joueurs au sein du mur défensif lors de l'exécution des coups francs.

2. Lois du Jeu 2020/21

Un certain nombre d'amendements aux Lois du Jeu ont été approuvés ; leur formulation exacte est disponible dans l'annexe susmentionnée.

Toutes les modifications entrent en vigueur pour les compétitions et matches à compter du **1^{er} juin 2020**. Les compétitions débutant avant cette date peuvent appliquer les nouvelles Lois du Jeu de manière anticipée, ou bien reporter cette mise en application au plus tard jusqu'au début de la compétition suivante.

Coronavirus (Covid-19) et Lois du Jeu

Les compétitions qui ont été suspendues en raison du Covid-19 ont la possibilité d'être achevées en conservant les Lois du Jeu 2019/20 ou en adoptant les Lois du Jeu 2020/21.*

** Les matches amicaux/d'entraînement/de préparation disputés en vue de la reprise d'une compétition peuvent utiliser la version des Lois qui sera en vigueur lorsque reprendra la compétition en question, même si ces matches ont lieu après le 1er juin 2020.*

Principaux changements

Les principaux changements approuvés par l'assemblée générale annuelle sont les suivants :

- Mains :
 - Une main accidentelle d'un joueur en attaque ne doit être sanctionnée que si elle génère « immédiatement » un but ou une occasion de but manifeste pour ce joueur et/ou son équipe (c'est-à-dire qu'après la main, le ballon ne parcourt qu'une courte distance et/ou très peu de passes sont effectuées).
 - Dans le cadre de l'identification des fautes de main, le « bras » s'arrête au bas de l'aisselle.
- Penalties et tirs au but :
 - Si le gardien de but enfreint les Lois du Jeu mais que le tir manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale, le tir n'est pas exécuté de nouveau, à moins que l'infraction du gardien du but ait clairement perturbé le tireur.
 - Si le gardien de but est pénalisé et que le penalty doit être retiré, le gardien est mis en garde lors de la première infraction (dans le jeu ou lors de la séance de tirs au but) et averti (carton jaune) en cas de récidive(s).

- Les cartons jaunes et mises en garde ne sont pas pris(es) en compte lors de la séance de tirs au but. Si un joueur reçoit un carton jaune pendant le match et un autre pendant la séance de tirs au but, ils doivent être consignés comme deux avertissements, sans donner lieu à une exclusion.
- Si le tireur et le gardien enfreignent simultanément les Lois du Jeu, c'est le tireur qui doit être pénalisé.
- Assistance vidéo à l'arbitrage :
 - Seul un signe « télévision » est requis pour les analyses effectuées uniquement par l'arbitre assistant vidéo.
 - Si un incident pouvant faire l'objet d'une analyse est de nature subjective, il est attendu que l'arbitre effectue une analyse au bord du terrain ; c'est-à-dire qu'il se rend dans la zone de visionnage pour regarder les images de l'action.

Autres clarifications importantes

Les membres ont également approuvé les clarifications suivantes :

- Les poteaux et la barre transversale peuvent être une combinaison des quatre formes basiques.
- Une main intentionnelle d'un joueur en défense est considérée comme une « action délibérée » eu égard au hors-jeu.
- Si un gardien de but est pénalisé pour avoir « illégalement » joué le ballon une deuxième fois lors d'une reprise du jeu (c'est-à-dire avant qu'il n'ait touché un autre joueur), la sanction disciplinaire appropriée est appliquée, même si même si ce deuxième contact a été fait avec la main/le bras.
- Si l'arbitre laisse l'avantage ou permet à un coup franc d'être joué « rapidement » après une infraction commise pour perturber ou stopper une attaque prometteuse, le carton jaune n'est pas administré.
- Un joueur qui ne respecte pas la distance réglementaire (4 m) sur une balle à terre doit être sanctionné d'un carton jaune.
- Si, lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc, le gardien de but « lève » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête/de la poitrine afin qu'il s'en saisisse, le coup de pied de but ou le coup franc est rejoué et aucune sanction disciplinaire n'est infligée sauf si ce fait de jeu se reproduit de manière persistante.

Les membres ont convenu que la philosophie fondamentale du hors-jeu répond au désir d'encourager un football offensif avec des buts. Il a donc été décidé que la Loi 11 – Hors-jeu serait analysée et révisée en vue de proposer éventuellement des changements qui reflètent cette philosophie.

3. Commotions cérébrales

La question importante et complexe des commotions cérébrales a été abordée depuis la perspective selon laquelle l'IFAB est uniquement responsable des événements qui surviennent pendant un match.

Les membres ont ainsi pris note des commentaires issus de la réunion du groupe d'experts sur les commotions cérébrales. Il a été convenu que les délibérations se poursuivront et que des protocoles seront mis en place dans les semaines à venir afin de tester des manières de gérer les commotions cérébrales avérées ou potentielles durant un match.

4. « play fair! » : comportement sur le terrain

Il a été convenu que l'année à venir sera consacrée à l'examen des moyens à travers lesquels les Lois du Jeu pourraient contribuer à réduire le harcèlement dans le football.

5. Assistance vidéo à l'arbitrage

Les membres se sont réjouis de voir l'augmentation considérable du nombre de pays et de compétitions utilisant – ou prévoyant d'utiliser – l'assistance vidéo à l'arbitrage après sa mise en œuvre réussie dans de nombreuses compétitions organisées par la FIFA, les confédérations et dans près de 40 pays du monde entier. Ils ont reconnu certaines incohérences, parmi les organisateurs de compétitions de haut niveau, dans l'application du protocole d'assistance vidéo à l'arbitrage tel que défini dans les Lois du Jeu. Toutefois, des communications récentes de ces organisateurs ont fait état d'un changement positif en vue d'une application universelle du protocole à partir de la saison prochaine.

Les membres ont reçu des informations sur les divers développements technologiques, y compris sur l'important travail entrepris par la FIFA pour développer des systèmes qui rendront l'utilisation de l'assistance vidéo à l'arbitrage plus accessible aux pays et aux compétitions qui ont des ressources financières limitées.

Il a en outre été convenu qu'avoir plus d'informations sur le processus décisionnel – par exemple à travers l'accès à la conversation entre les arbitres lors d'une analyse –, n'était pas approprié à ce stade, mais que davantage d'efforts seraient consentis pour améliorer les approches de communication existantes afin de mieux comprendre le processus d'analyse et la décision finale de l'arbitre.

6. Communication et éducation

Les membres ont reçu des informations sur les mesures prises pour continuer à améliorer la compréhension des Lois du Jeu par les acteurs du football, notamment via des canaux médiatiques et des outils numériques tels que l'application mobile des Lois du Jeu.

Application mobile des Lois du Jeu

Comme vous le savez peut-être, l'IFAB a lancé l'année dernière l'application mobile des Lois du Jeu, qui présente les Lois d'une manière nouvelle, facile d'accès et respectueuse de l'environnement. Elle comprend les Lois complètes et mises à jour, les dernières modifications (avec explications), le protocole d'assistance vidéo à l'arbitrage, un glossaire et des directives pratiques pour les arbitres. L'application est destinée à toute personne intéressée par le football et les Lois du Jeu, des professionnels aux amateurs en passant par les supporters et les représentants des médias (plus d'informations ici : <https://www.theifab.com/logapp/>).

Si l'application est disponible en allemand, anglais, français et espagnol, il existe une forte demande pour l'inclusion d'autres versions linguistiques. Nous avons par conséquent travaillé sur l'application afin qu'elle puisse fonctionner dans d'autres langues (pour plus d'informations, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse logapp@theifab.com).

L'IFAB se montre reconnaissant du soutien et des suggestions reçu(es) de la part de toute la communauté du football dans le développement des Lois du Jeu, afin de rendre ce sport encore plus juste, accessible et apprécié à tous les niveaux – du football de base jusqu'à l'élite.

Nous continuerons à consulter les parties prenantes du monde entier afin d'assurer que les Lois du Jeu promeuvent et protègent l'équité ainsi que l'intégrité du football sur le terrain.

Nous vous remercions de votre coopération et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

IFAB



Lukas Brud
Secrétaire

Annexe : mentionnée
Copie à : FIFA